

Objet :  
**Consultation institutionnelle Charte  
du Parc national de Port-Cros**

**Parc National de Port-Cros**  
Présidente du Conseil d'Administration

83406 Hyères Cedex

V.réf. : CM/LH/335  
N.réf : LER-PAC/14-25

La Seyne-sur-Mer, le 2 Octobre 2014

*Dossier suivi par Hubert Grossel, Bruno Andral*

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre de Méditerranée**  
Zone portuaire de Brégaillon  
CS 20330  
83507 La Seyne-sur-Mer cedex  
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00  
télécopie 33 (0)4 94 30 44 15  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

Madame la Présidente,

Par courrier ci-dessus référencé, vous sollicitez l'avis de notre Etablissement sur le projet de Charte du Parc National de Port-Cros, ainsi que sur le rapport d'évaluation environnementale associé.

Ce travail, fruit de plusieurs décennies de concertation et de nombreux travaux notamment de recherche, précise et clarifie les solidarités écologiques entre les îles et le littoral, ce qui autorise aujourd'hui la prise en compte des relations économiques et fonctionnelles.

Les documents présentés (Charte du Parc National de Port-Cros, Evaluation environnementale), et les cartes jointes détaillant i) les vocations, et ii) la réglementation, rassemblent de manière claire et didactique les enjeux et les modalités de gouvernance qui seront applicables à cet important territoire.

En cela, l'affichage des 6 ambitions recueille notre approbation, particulièrement l'ambition 2 (préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins) et l'ambition 5 (préparer l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable, et en anticipant les évolutions du territoire). Le rapport d'évaluation environnementale décline en son chapitre 7 les quatorze dimensions thématiques parmi lesquelles nous retenons et approuvons particulièrement celles concernant : le patrimoine naturel terrestre et marin, les eaux, et la pêche, qui sont directement parties prenantes de nos propres activités. Par exemple, les indicateurs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau côtières, en lien avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et en cohérence avec le SDAGE, sont pleinement pertinents.

Nos activités nous amènent à opérer des réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin, ou à mener des activités de recherche, notamment en lien la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) pour laquelle le site du Parc peut servir de zone de référence. Nous nous félicitons pour cela du contexte partenarial mis en place avec le Parc Marin de Port-Cros.

En réponse à votre demande, nous donnons un **avis favorable** au projet de Charte, et au rapport d'évaluation environnementale associé.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

Directeur du Centre de Méditerranée